

Exposé de Franz Karasek sur les objectifs du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 3 octobre 1979)

Légende: Le 3 octobre 1979, l'Autrichien Franz Karasek, nouveau secrétaire général du Conseil de l'Europe, prend la parole devant l'Assemblée parlementaire pour définir les activités du Conseil de l'Europe pour les années à venir.

Source: Conseil de l'Europe-Assemblée parlementaire. Compte-rendu des débats. Trente et unième session ordinaire (Deuxième partie). 3-11 octobre 1979. Tome II. Séances 9 à 19. 1980. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/expose_de_franz_karasek_sur_les_objectifs_du_conseil_de_l_europe_strasbourg_3_octobre_1979-fr-0fdf3479-45bb-47e7-a7d5-69d571fc2519.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Exposé de Franz Karasek sur les objectifs du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 3 octobre 1979)

Exposé du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

M. LE PRÉSIDENT (*Traduction*). - Le point suivant de l'ordre du jour appelle l'exposé de notre nouveau Secrétaire Général. C'est avec grand plaisir que je souhaite la bienvenue, pour la première fois dans notre Assemblée parlementaire, à M. Karasek, en sa nouvelle qualité de Secrétaire Général dont le mandat a commencé hier matin. Je pense avec confiance que notre collaboration avec le Secrétaire Général sera excellente. Il est bien connu de tous les membres de l'Assemblée et nous pouvons considérer comme un heureux présage qu'il comprenne l'Assemblée aussi bien, voire mieux que la plupart d'entre nous, du fait qu'il en a été un membre actif depuis septembre 1970.

Comme les membres le savent, notre Organisation a été la première organisation européenne fondée après la guerre qui ait eu une Assemblée parlementaire. Nous avons donné l'exemple et préparé la voie, par exemple, à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, au Parlement européen et à des assemblées dont la vocation était plus largement mondiale. Elles ont fondé leurs statuts sur le nôtre et adopté bon nombre de nos procédures. Néanmoins, à partir d'aujourd'hui, nous pourrions souhaiter adopter une philosophie différente de la coopération tripartite entre le Secrétaire Général, le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire.

Le Secrétaire Général joue un rôle prééminent dans la coordination entre les ministres et les parlementaires. Dans le passé, cette fonction n'a pas toujours conduit au maximum d'harmonie. Il est possible d'apporter des améliorations dans de nombreux domaines. Un exemple en est fourni par la manière dont est constitué le Greffe.

C'est de la sagacité de nos trois fonctionnaires élus que dépendent la compétence et la productivité au sein du Conseil de l'Europe. En outre, une bonne organisation est nécessaire, de même que le recrutement du personnel approprié.

Je suis convaincu, Monsieur le Secrétaire Général, que vous comprenez très bien ces problèmes et que vous mettrez tout en œuvre pour les surmonter, car, en plus des difficultés très grandes qu'ils vous posent, vous savez que c'est essentiel pour promouvoir les meilleures relations personnelles dans notre institution.

En ce moment, il convient peut-être aussi de réfléchir s'il ne serait pas opportun d'apporter certains changements - je ne parle pas des statuts - en vue de renforcer l'indépendance réelle de l'Assemblée parlementaire, question qui est d'ores et déjà étudiée dans le cadre de la commission du Règlement.

Je laisse ceci entre vos mains bonnes et capables, Monsieur Karasek, et je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux au nom de nous tous pour toute la durée de votre mandat. Soyez le bienvenu.

M. Franz KARASEK (*Secrétaire Général du Conseil de l'Europe*). - Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier pour vos aimables et flatteuses paroles de bienvenue. Je suis sûr que la collaboration entre nous, entre moi et l'Assemblée, ne sera pas seulement satisfaisante, car je m'efforcerai de la rendre parfaite. En tout cas, vous pouvez toujours compter sur moi et sur l'attention que je porterai à tout ce que vous me direz.

Voici quelques mois, j'ai eu l'occasion de vous remercier, Mesdames, Messieurs, dans cette enceinte, pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant au poste de Secrétaire Général. Le moment est aujourd'hui venu de me mettre à l'ouvrage. Aussi ai-je tenu à m'adresser à vous dès les premiers jours de cette session afin de vous exposer certaines des convictions et intentions qui m'inspireront au cours des années à venir dans l'espoir que mes nouvelles fonctions de Secrétaire Général me permettront de rapprocher le Conseil de l'Europe de son objectif statutaire, à savoir une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et favoriser leur progrès économique et social.

Je demeure profondément convaincu que le Conseil de l'Europe peut et doit développer son action en tenant compte des compétences des autres institutions européennes. Pessimisme ou déception à l'égard du processus d'intégration ou du rôle des différentes institutions européennes sont l'apanage de ceux qui ne pensent qu'en termes de procédure et qui n'approfondissent pas la substance des choses. Pour ceux qui croient, par contre, à l'avenir nécessaire d'une union toujours plus étroite entre les peuples de l'Europe, le fond l'emporte sur la forme et la volonté européenne sur les doutes momentanément confortables.

Les services que ne cesse de rendre le Conseil de l'Europe, instrument d'harmonisation dans le domaine de la coopération intergouvernementale et forum de dialogues politiques, sont tout aussi indispensables que ceux des autres institutions européennes. Il n'y a en cela ni alternance ni priorité. La diversité des moyens et des institutions au service de la construction européenne constitue en effet le reflet de la diversité et de la pluralité des peuples de notre vieux continent. Ces peuples n'ont cessé d'aspirer à la construction d'une Europe unie. Leurs aspirations peuvent être satisfaites pourvu qu'il soit tenu compte de ces diversités et que l'on donne à chaque institution les moyens de réaliser ses objectifs propres.

Si les objectifs de notre Organisation sont clairs, les voies pour les atteindre sont semées d'embûches car l'Europe occidentale, elle aussi, traverse actuellement une crise affectant la vie politique, économique et sociale, voire ses fondements moraux et spirituels. Mais la crise que nous vivons doit, plus encore que les crises précédentes de 1951, provoquer un sursaut, un regain d'énergie de la part des Européens, un intérêt accru pour leurs institutions communes.

Cela dépend de nous, cela dépend de vous. Nos gouvernements et nos parlements le savent, mais nos opinions publiques doivent aussi savoir que notre Organisation est l'un des instruments permettant de relever le défi de ce temps.

Il nous appartient de justifier chaque jour la confiance de nos gouvernements, de nos parlements et des Européens et de prendre les moyens qui s'imposent pour donner à notre Organisation la possibilité de poursuivre son action au rythme voulu.

Parlant du Conseil de l'Europe, j'aime dire «notre» Organisation, car les résultats de ses travaux dépendent tout à la fois de l'Assemblée et du Comité des Ministres, ainsi que de l'harmonie qui règne entre ces deux organes et le Secrétaire Général, leur serviteur.

Cela étant, vous avez le droit de compter sur le concours d'un serviteur faisant preuve d'imagination, d'énergie et d'esprit d'initiative. Si le Conseil de l'Europe veut aider les citoyens à faire face au défi de ce temps et affirmer son rôle politique, il lui faudra pratiquer une politique d'ouverture tant en Europe que dans le monde.

Ouverture en Europe, c'est-à-dire prise en considération plus approfondie des régions de nos Etats membres qui, au cours des changements rapides et profonds intervenus sur notre continent au cours de ces dernières décennies, ont été moins favorisées. Je ne songe pas seulement aux pays du Sud de l'Europe, mais également à certaines régions périphériques et à toutes les régions victimes de déséquilibres.

Je connais, par expérience, l'intérêt que notre Assemblée porte à ces problèmes essentiels et je ferai de mon mieux pour que vos recommandations soient suivies d'une action efficace et novatrice au niveau intergouvernemental.

C'est ainsi que l'Europe démocratique des Vingt et un deviendra véritablement celle de tous les citoyens de toutes ces régions.

Ouverture aussi vers d'autres pays d'Europe qui, pour diverses raisons, ne sont pas membres de notre Organisation.

Tout en ne partageant pas les conceptions politiques de ces Etats, nous pouvons et nous devons développer

avec eux une coopération technique qui ne peut que bénéficier à l'Europe tout entière, dans l'esprit même de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération européennes.

Certaines activités du Conseil de l'Europe se prêtent en effet à une telle coopération, que ce soit dans le domaine de la santé publique, de la sécurité sociale, des rencontres de jeunes, de la conservation du patrimoine architectural, de la recherche scientifique, de la coopération culturelle ou de l'environnement.

Je ne citerai pour exemple que la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, qui vient d'être ouverte à la signature à Berne, lors de la 3^e Conférence ministérielle européenne sur l'environnement.

Si, dès à présent, dix-neuf signatures figurent au bas de cet instrument, il serait cependant éminemment souhaitable que de nombreux Etats non membres y adhèrent car, vous le savez, les oiseaux migrateurs ne connaissent pas de frontières.

Enfin, le Conseil de l'Europe doit poursuivre son ouverture vers le monde, en intensifiant sans doute ses relations avec les Etats non européens, mais également et surtout avec les organisations internationales, universelles et régionales.

Si notre Organisation peut, à juste titre, se féliciter d'être, à l'échelle européenne, la gardienne des principes de la démocratie parlementaire, de la prééminence des droits de l'homme et des libertés fondamentales, nous avons un intérêt primordial à partager nos expériences avec ceux qui, dans le monde, sont engagés ou s'engagent dans la même voie.

Dans cette perspective, Mesdames, Messieurs, vos débats sur la CSCE ou la discussion du rapport de l'OCDE revêtent un intérêt tout particulier. Il en va de même des échanges de vues du Comité des Ministres sur la CSCE et sur les Nations Unies, mais il nous faut les rendre plus efficaces encore, les approfondir et les étendre à d'autres sujets politiques, voire techniques.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais ici évoquer l'une de nos autres priorités, l'intensification et le développement de notre coopération avec les Communautés.

Les Communautés occupent en effet une position privilégiée parmi les organisations et institutions avec lesquelles le Conseil de l'Europe entretient des relations. Le développement de la coopération s'impose donc plus que jamais, afin de traduire dans les faits une véritable complémentarité entre nos activités respectives.

La complémentarité est en effet possible. Un développement particulièrement intéressant à cet égard est la publication du mémorandum de la Commission de Bruxelles sur l'adhésion de la Communauté à notre Convention des Droits de l'Homme, et je ne peux que me réjouir que cette question primordiale fasse déjà l'objet d'une proposition de résolution qui sera soumise à votre Assemblée.

Si, d'une part, des progrès appréciables ont été réalisés au niveau intergouvernemental dans la coopération entre la Communauté et le Conseil de l'Europe, grâce notamment à la présence du Président, des membres et du Secrétaire général de la Commission de Bruxelles à certaines réunions du Comité des Ministres, l'élection directe du Parlement européen offre, d'autre part, à notre Assemblée une occasion unique de réexaminer les relations qu'elle entretient avec lui. Des formules nouvelles doivent être recherchées. Je suis sûr qu'elles seront trouvées. A cet égard, je fais confiance à l'imagination dont votre Assemblée a toujours su faire preuve.

J'aimerais souligner un autre moyen d'atteindre nos objectifs: une plus grande concentration de nos activités là où elles s'imposent véritablement et là où le Conseil de l'Europe peut agir avec autorité et compétence. Les deux organes du Conseil se sont, du reste, engagés dans cette voie par l'adoption d'un plan à moyen terme et d'un programme annuel d'activités.

A l'aube de ma prise de fonctions, vous n'attendez sans doute pas de moi que j'expose mes idées en ce qui

concerne les activités prioritaires de notre Organisation. J'aurai plus tard, j'en suis sûr, l'occasion d'en parler, lors de la discussion sur l'adoption du deuxième plan à moyen terme. Je voudrais néanmoins souligner dès à présent l'action que nous avons menée et que nous continuerons à mener avec succès dans le domaine des droits de l'homme, grâce notamment aux travaux de la Cour et de la Commission, auxquels je tiens à rendre un vibrant hommage.

Mais le Statut nous commande non seulement la sauvegarde, mais également le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est dans cette optique que j'attache une importance primordiale aux suites à donner à votre Recommandation 838 relative à l'élargissement du champ d'application de la Convention européenne des Droits de l'Homme, à l'élaboration de laquelle notre ami, le regretté Président Czernetz, a pris une si grande part, ainsi qu'à la Déclaration des Etats membres du Conseil de l'Europe, en date du 27 avril 1978, sur les droits de l'homme.

Je suis heureux de vous annoncer que les autres fonctionnaires gouvernementaux ont entrepris l'examen de cette question. Le Secrétariat Général ne ménagera aucun effort, soyez-en sûrs, pour que des solutions concrètes puissent être dégagées.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'espère pouvoir m'acquitter dans les meilleures conditions possibles des lourdes tâches que vous avez bien voulu me confier. Nous devons progresser pas à pas, ajouter pierre après pierre à l'édifice, ne rien précipiter, ne rien négliger non plus.

Je me réjouis d'avoir été associé directement à cette œuvre exaltante pour laquelle le soutien de l'Assemblée qui m'a élu et de nos gouvernements membres me sont absolument indispensables.

Mais le Secrétaire Général se trouve aussi à la tête d'un secrétariat international de 800 personnes qu'il doit animer. Cette tâche me tient à cœur car s'il y a au sein du Secrétariat un potentiel considérable d'intelligence, d'imagination et de bonne volonté, il n'est peut-être plus toujours suffisamment motivé, suffisamment orienté.

Je m'efforcerai donc de conforter son enthousiasme et de lui donner un plus grand esprit de corps, car il ne pourrait continuer à assumer sa tâche s'il cessait de demeurer uni derrière le Secrétaire Général, qui est le responsable de l'activité de tout le Secrétariat.

Fidèle au serment que je prêterai dans quelques jours, j'entends, avec les convictions qui sont les miennes, remplir mes fonctions en toute indépendance, mais aussi en pleine connaissance des aspirations de chacun comme de tous. Cet engagement, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je le prends aujourd'hui devant vous.

Chacun ici me connaît, et vous, Monsieur le Président, tout particulièrement. Ensemble, nous avons uni nos efforts dans le cadre de nos responsabilités respectives au sein même de cette Assemblée, en vue de faire progresser cette union plus étroite que nous impose le Statut.

Je sais que je puis compter sur votre concours dans l'accomplissement de ma nouvelle tâche et, d'avance, je vous en suis profondément reconnaissant. De vous, Monsieur le Président, comme de cette Assemblée, je ne demande pas l'indulgence. En revanche, à l'avenir, j'attends, j'espère votre confiance pour avoir su la mériter chaque jour. (*Applaudissements*)